

**VERSION PROVISOIRE**

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE  
La version définitive, sur papier blanc, comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

**VOORLOPIGE VERSIE**

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING  
De definitieve versie, op wit papier, bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

**COMPTE RENDU INTÉGRAL****INTEGRAAL VERSLAG**

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN EN DE  
BEGROTING**Mercredi****Woensdag****15-05-2013****15-05-2013****Après-midi****Namiddag**

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs.  
Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit  
avant le*

*21-05-2013, à 16 heures*

*au Service du Compte rendu intégral.*

*Fax: 02 549 88 47  
e-mail: CRIV@lachambre.be*

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij  
kunnen hun correcties schriftelijk  
meedelen vóór*

*21-05-2013, om 16 uur*

*aan de Dienst Integraal Verslag.*

*Fax: 02 549 88 47  
e-mail: CRIV@dekamer.be*

<i>Orateurs:</i> <b>Georges Gilkinet, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	cinématographique appareil" (nr. 17196) <i>Sprekers:</i> <b>Georges Gilkinet, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de M. Georges Gilkinet au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "l'agrément des associations et la possibilité de déduire des libéralités pour l'année 2012" (n° 17199) <i>Orateurs:</i> <b>Georges Gilkinet, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de erkenning van verenigingen en de mogelijkheid om giften af te trekken voor het jaar 2012" (nr. 17199) <i>Sprekers:</i> <b>Georges Gilkinet, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de Mme Katrin Jadin au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "la résorption du retard des remboursements des accises sur le carburant aux sociétés de transport" (n° 17334) <i>Orateurs:</i> <b>Katrin Jadin, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "het wegwerken van de achterstand in de terugbetaling van de accijnzen op brandstof aan transportbedrijven" (nr. 17334) <i>Sprekers:</i> <b>Katrin Jadin, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "le détachement de fonctionnaires de l'administration fiscale vers le parquet d'Anvers" (n° 17346) <i>Orateurs:</i> <b>Stefaan Van Hecke, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	Vraag van de heer Stefaan Van Hecke aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de detachering van ambtenaren van de fiscale administratie naar het parket van Antwerpen" (nr. 17346) <i>Sprekers:</i> <b>Stefaan Van Hecke, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de M. Alain Mathot au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "le règlement sur la commercialisation de produits structurés particulièrement complexes" (n° 17354) <i>Orateurs:</i> <b>Alain Mathot, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	Vraag van de heer Alain Mathot aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de regeling betreffende de commercialisering van bijzonder ingewikkelde gestructureerde producten" (nr. 17354) <i>Sprekers:</i> <b>Alain Mathot, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "le soutien fiscal à l'utilisation d'agro-carburants utilisés aux fins de transport public" (n° 17355) <i>Orateurs:</i> <b>Thérèse Snoy et d'Oppuers, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de fiscale steun voor het gebruik van biobrandstoffen in het openbaar vervoer" (nr. 17355) <i>Sprekers:</i> <b>Thérèse Snoy et d'Oppuers, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de M. David Geerts au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "les contrôles de TVA auprès des clubs sportifs et plus particulièrement la réglementation en matière de tickets boissons" (n° 17358) <i>Orateurs:</i> <b>David Geerts, Koen Geens</b> , ministre des Finances, chargé de la Fonction publique	Vraag van de heer David Geerts aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de btw-controles bij sportclubs en meer bepaald de regeling inzake drankbonnetjes" (nr. 17358) <i>Sprekers:</i> <b>David Geerts, Koen Geens</b> , minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken
Question de M. Georges Gilkinet au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "les opérations de recapitalisation de Dexia par l'État belge" (n° 17200)	Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de kapitaalsverhogingen voor Dexia die de Belgische Staat heeft

Belgique, et donc éligible, la rémunération des sous-traitants ne peut excéder 10 % de la somme.

Cette décision nous apparaît en contradiction avec l'esprit et la lettre de la loi qui visent à soutenir l'activité cinématographique dans notre pays et l'industrie qui l'accompagne.

Monsieur le ministre, en estimant que les services proposés à l'étranger ne sont pas concernés par la limitation prévue par l'alinéa 2 de l'article 194 *ter*, § 1<sup>er</sup> du CIR 92, le service des Décisions anticipées n'a-t-il pas pris une décision contraire à l'esprit et à la lettre de la loi sur le *tax shelter*?

Quelles sont les motivations de cette décision anticipée?

Cette décision a-t-elle été validée par une autre autorité que le service des Décisions anticipées? Laquelle et quand?

Quelles sont les possibilités de recours des concurrents de ladite société qui s'estimeraient lésés par ce *ruling*?

Comptez-vous, en tant que ministre des Finances, intervenir pour corriger cette décision?

**06.02 Koen Geens**, ministre: Cher collègue, le 15 février 2011, le collège du service des Décisions anticipées a, en effet, rendu une décision portant le n° 2010.572, publiée sur *Fisconetplus*, relative au service de location de matériel effectué par la succursale belge d'une société française. Contrairement au descriptif de votre question, ladite décision ne porte pas sur des prestations effectuées par des opérateurs étrangers, mais précise qu'aucune prestation de service ne sera effectuée par les filiales du groupe Y pour le compte de la succursale belge. Ce sera la succursale belge qui effectuera les prestations à l'égard de ses clients en utilisant son personnel propre et ses locaux en Belgique. Par contre, le descriptif de votre question n'a pas fait l'objet d'une décision anticipée.

**06.03 Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Il existe, semble-t-il, une contradiction entre la décision et la publicité qui est faite par ladite firme, ce qui pose question en termes de contrôle fiscal spécifique effectué en matière de *tax shelter*. Nous avons eu l'occasion d'entendre les représentants du secteur. À cette occasion, la question de la qualité du contrôle fiscal en vue

d'éviter des contournements de la loi s'est posée.

Pour ce qui concerne ce dossier en particulier, est-ce le *ruling* décidé, précisant bien que les prestations doivent être effectuées en Belgique, qui est appliqué ou est-il utilisé pour faire travailler des sociétés étrangères dans le cadre de productions belges, ce qui n'est pas l'esprit de la loi? C'est une question qui doit, selon moi, être creusée et sur laquelle nous reviendrons.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**07 Question de M. Georges Gilkinet au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "l'agrément des associations et la possibilité de déduire des libéralités pour l'année 2012" (n° 17199)**

**07 Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de erkenning van verenigingen en de mogelijkheid om giften af te trekken voor het jaar 2012" (nr. 17199)**

**07.01 Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, au cours de la séance de commission du 26 mars, ma collègue Meyrem Almaci et moi-même avons abordé avec M. Bogaert, qui vous représentait, la question de l'agrément sollicité par des associations afin de délivrer des attestations fiscales.

Ces dernières semaines, le reçu qui donne droit à déduire une partie des libéralités faites en 2012 est parvenu dans les boîtes postales de dizaines de milliers de ménages belges. Pour le 1<sup>er</sup> mars dernier, ces attestations fiscales devaient être introduites par les institutions agréées auprès du SPF Finances.

Cependant, il s'avère qu'une soixantaine d'associations n'avaient pas encore reçu cet agrément à la fin du mois de mars de l'année en cours pour ce qui concerne l'année 2012 et ce, alors qu'elles avaient introduit leur demande dans les délais et les formes requises.

Dans la réponse énoncée en votre nom, M. Bogaert a indiqué que les associations concernées "devront communiquer à leurs donateurs d'attendre les reçus qu'elles leur délivreront. La délivrance de reçus provisoires ou sous réserve d'agrément n'est pas autorisée". Il nous a également annoncé que vous aviez chargé l'administration d'examiner la possibilité de réactiver un groupe de contact "Libéralités".

Dans le passé, ce groupe de contact rassemblait des représentants du cabinet des Finances, de l'administration et des ONG concernées. Il permettait d'identifier et de résoudre les difficultés techniques et administratives relatives à ces dossiers. M. Bogaert nous avait in fine assuré que ce dossier serait traité de façon prioritaire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer comment le dossier a évolué depuis le 26 mars? Vous ou votre cabinet avez-vous rencontré des représentants des associations concernées? Quels ont été les engagements pris vis-à-vis de ces dernières? Ont-elles été informées de l'évolution du dossier? Les arrêtés royaux nécessaires à leur agrément pour l'année 2012 ont-ils été pris? Ont-ils été publiés? Une modification de la loi pour faciliter l'agrément est-elle à l'ordre du jour? Dans quel délai? Le groupe de contact a-t-il été remis en place? Se réunira-t-il régulièrement? J'ai cru entendre que le dossier avait évolué, mais vous allez peut-être me le confirmer.

**07.02 Koen Geens**, ministre: Monsieur le président, je peux vous annoncer que les deux projets d'arrêtés royaux portant agrément d'institutions culturelles évoquées dans ma réponse du 26 mars dans cette commission ont été signés par le Roi le 25 avril et publiés au *Moniteur belge* le 2 mai. Les lettres aux associations visant à les informer individuellement de l'agrément et à leur communiquer les directives pour les attestations suivront à bref délai. C'est un soulagement pour les intéressés et leurs donateurs, et je m'en réjouis.

En ce qui concerne le troisième projet d'arrêté royal qui était en préparation au moment de ma réponse du 26 mars, il a été envoyé à l'Inspection des Finances pour avis le 3 avril. Cet avis ne m'est pas encore parvenu.

Quant aux contacts avec les associations, mon cabinet a été régulièrement interrogé par certaines des associations concernées et les a renseignées au mieux. Il les a mises au courant des arrêtés qui ont été promulgués. Certaines s'adressent aussi à la cellule "Autorisations" de l'administration générale de la fiscalité qui est en charge des examens quant au fond. Les associations qui seront régies par le projet d'arrêté qui se trouve à l'Inspection des Finances seront informées de l'état de la situation.

Au plan général, je vous informe du fait que des instructions seront données aux deux administrations concernées, c'est-à-dire

l'administration générale de la fiscalité et l'administration des affaires fiscales, qui est chargée, elle, de préparer les projets d'arrêtés royaux portant agrément pour, d'une part, réduire autant que possible le délai entre la clôture de l'examen des dossiers individuels quant au fond et l'octroi de l'agrément par le Roi et, d'autre part, optimiser le suivi des diverses étapes du processus. Dans ce cadre, je ferai examiner la possibilité d'adresser systématiquement une communication aux associations pour lesquelles l'examen du dossier quant au fond est clôturé favorablement et qui sont proposées pour être reprises dans un projet d'arrêté royal portant agrément.

Pour le long terme, je pense qu'une harmonisation des procédures d'agrément doit être envisagée et je ferai une proposition en ce sens dans le cadre de la simplification administrative en matière fiscale.

Enfin, en ce qui concerne le groupe de contact "Libéralités", l'administration fera le nécessaire pour qu'il puisse redémarrer dans le courant de la semaine du 3 juin.

**07.03 Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je me réjouis de votre réponse. Les choses bougent quant aux dossiers en attente et quant à l'organisation de la concertation.

J'ai moi-même reçu une attestation fiscale de la part d'un des organismes concernés, ce qui était un signal que le dossier avait été débloqué.

Je m'inquiète du fait qu'un troisième projet d'arrêté soit toujours en attente. Je ne sais pas s'il concerne beaucoup d'associations mais s'il concerne l'année 2012 et vu les délais d'introduction des déclarations fiscales, il est urgent qu'il aboutisse. Il est entre les mains de l'Inspection des Finances; j'espère qu'elle agira avec autant de rapidité que vous ne l'avez fait à la suite de la question posée le 26 mars dernier.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**08 Question de Mme Katrin Jadin au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "la résorption du retard des remboursements des accises sur le carburant aux sociétés de transport" (n° 17334)**

**08 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "het wegwerken van de achterstand in de terugbetaling van de**

**accijnzen op brandstof aan transportbedrijven"  
(nr. 17334)**

**08.01** **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, les sociétés de transport peuvent solliciter la restitution des accises sur le carburant des véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Or d'importants retards s'étaient accumulés dans le traitement de ces demandes de remboursement au cours des dernières années, ce qui mettait l'équilibre financier de ces sociétés en grand danger. J'avais adressé plusieurs questions à propos de ces retards, qui concernaient les années 2009 à 2012, à votre prédécesseur, en réponse desquelles il m'avait affirmé avoir pris plusieurs mesures pour que les délais de remboursement reviennent à la normale.

Monsieur le ministre, ma question est très simple. Pouvez-vous me confirmer que ce retard a aujourd'hui été entièrement résorbé et que les sommes dues ont été remboursées aux sociétés de transport?

**08.02** **Koen Geens**, ministre: Monsieur le président, madame, le retard auquel vous faites allusion n'est pas totalement résorbé à l'heure actuelle.

Pour l'instant, les dossiers traités introduits par les entreprises qui ne sont pas établies en Belgique sont ceux réceptionnés en février et mars 2012.

Depuis fin mars, l'administration générale des Douanes et Accises a mis à disposition 40 personnes équivalent temps plein supplémentaires afin de résorber le retard le plus rapidement possible. On a déjà observé une augmentation du nombre de dossiers traités pour la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 avril. Au cours de cette semaine, le nombre moyen de déclarations traitées a plus que doublé, passant de 300 à 680.

**08.03** **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**09** **Vraag van de heer Stefaan Van Hecke aan de minister van Financiën, belast met Ambtenarenzaken, over "de detachering van ambtenaren van de fiscale administratie naar het parket van Antwerpen" (nr. 17346)**

**09** **Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "le détachement de fonctionnaires**

**de l'administration fiscale vers le parquet d'Anvers" (n° 17346)**

**09.01** **Stefaan Van Hecke** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, deze vraag werd ingediend als een schriftelijke vraag, maar aangezien ze niet tijdig werd beantwoord, zie ik mij verplicht om ze mondeling stellen, ook al gaat het over feiten van een tijdje geleden.

Een tijdje raakte bekend dat twee ervaren medewerkers van fiscaal substituut Peter Van Calster het parket van Antwerpen al dan niet gedwongen moesten verlaten. Ik kan de namen gebruiken; ze werden namelijk genoemd in de pers Het mandaat van Gerda Vervecken, werd niet verlengd omdat ze kritiek zou hebben geuit op de huiszoeking die bij haar werd gehouden. Na die beslissing heeft een tweede medewerker, Patrick De Coninck, besloten om niet meer op het parket van Antwerpen te werken.

Die ambtenaren van de fiscale administratie worden door de minister van Financiën tijdelijk ter beschikking gesteld van het openbaar ministerie. De verlenging van hun opdracht is onderworpen aan het advies van de procureur-generaal. Hun opdracht kan vroegtijdig worden beëindigd, onder meer op gemotiveerd verzoek van de procureur-generaal.

Welk advies heeft de procureur-generaal verschaft voor de niet-verlenging van het mandaat van mevrouw Vervecken?

Indien er een advies was van de procureur-generaal, wat waren uw beweegredenen van uw voorganger om het advies te volgen?

Overweegt u om de detachering alsnog te verlengen, zelf bij een negatief advies van de procureur-generaal?

Hoe snel worden er nieuwe detacheringen gepland naar het parket van Antwerpen, om fraudeonderzoeken niet in het gedrang te brengen? Misschien zijn daar al beslissingen over genomen.

Hoeveel fiscale ambtenaren zijn er naar het parket van Antwerpen en de andere parketten van het land gedetacheerd?

Hoeveel keer per jaar wordt u gevraagd om een detachering van fiscale ambtenaren bij de parketten te beëindigen of niet te verlengen? Ik had graag de cijfers per parket gekregen.